

La foi, un facteur d'intégration ?

Pourquoi la foi demeure déterminante pour l'intégration des immigrants

Jason Kenney

Décembre 2025

Perspectives Cardus

CARDUS



Ce discours fut prononcé par l'Honorable Jason Kenney lors du troisième Forum foi et espace public, présenté par Cardus et tenu à Montréal le 27 octobre 2025.

À propos des Perspectives Cardus

Les Perspectives Cardus sont des contributions importantes aux débats de société contemporains. Les perspectives partagées appartiennent à l'auteur et ne représentent pas nécessairement la posture de Cardus en tant qu'organisation.

Style de citation du rapport

Kenney, Jason. "La foi, un facteur d'intégration ?: Pourquoi la foi demeure déterminante pour l'intégration des immigrants." Cardus, 2025. https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/perspectives-paper/la-foi-un-facteur-dintegration.

CARDUS

Cardus est un institut de recherche non partisan voué à clarifier et à fortifier, par la recherche et le dialogue, les façons dont les institutions de la société peuvent collaborer en vue du bien commun.

cardus.ca

𝕏@cardusca

Bureau chef: 1 Balfour Drive, Hamilton, ON L9C 7A5

info@cardus.ca

© Cardus, 2025. Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution – Utilisation non commerciale - Pas d'oeuvre dérivée 4.0 International.

À propos de l'auteur



L'honorable JASON KENNEY a servi pendant plus de vingt cinq ans dans divers offices publics, tant au fédéral qu'au provincial. Il a servi entre autres en tant que ministre fédéral de la citoyenneté, l'immigration et du multiculturalisme de 2007 à 2015, puis, en tant que premier ministre de l'Alberta de 2019 à 2022.

À propos de Citoyenneté inspirée

Cardus Citoyenneté inspirée étudie les façons dont les Canadiens travaillent ensemble pour renforcer notre tissu social commun. Nous étudions en particulier les dons caritatifs au Canada, les structures et les réseaux urbains, ainsi que les moyens créatifs de mesurer en dollars la contribution des communautés religieuses à leurs quartiers environnants.

Table des matières

Introduction 5
Les racines profondes de la diversité dans l'histoire du Québec 7
Le pluralisme d'après-guerre 9
L'interculturalisme, Bouchard-Taylor et la loi 21 : le débat sur l'identité 11
Un programme pour une intégration renouvelée 12
Un défi à Cardus et à la société civile 13

Introduction

Mesdames et messieurs, chers amis, merci de vous réunir pour réfléchir à une question de la fois ancienne et pressante : la foi compte-t-elle encore pour l'intégration au Québec ?

En bon canadien, je dois commencer par des excuses. C'est présomptueux pour une « tête carrée » de l'Alberta de se prononcer sur certaines des questions les plus sensibles de la société québécoise.

Alors, pourquoi suis-je ici ? D'abord, j'ai un grand respect pour le travail de Cardus, le seul groupe de réflexion au pays qui comprend que « l'être humain ne vit pas de pain seulement ». Dans notre débat public, Cardus est presque unique à reconnaître que la personne est plus que l'*homo economicus* et que le bien commun ne peut être atteint sans reconnaître notre dignité inviolable, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. À une époque marquée par une laïcité de plus en plus combative et parfois intolérante, et par des atteintes croissantes à la dignité humaine—pensons à la banalisation de la mise à mort des aînés et des personnes vulnérables par l'aide médicale à mourir—les questions et les perspectives portées par Cardus sont plus nécessaires que jamais au Québec et au Canada. C'est pourquoi je me réjouis qu'avec ce colloque, Cardus lance une présence attendue au Québec, en partenariat avec des organismes respectés comme la Table interreligieuse de concertation du Québec.

Ensuite, même si je viens de l'Alberta, je suis d'abord et avant tout un Canadien. Un Canadien qui a toujours compris que le Canada français, le Québec, est le berceau du pays, la source de notre histoire, de notre identité, de notre langue fondatrice, et pendant des siècles d'une foi chrétienne partagée. D'ailleurs, en Alberta, on rencontre partout l'empreinte majeure des Canadiens-Français dans la fondation des premières communautés européennes, des hôpitaux, des écoles, des églises et des institutions. Par exemple :

- Fort Vermillion, fondé en 1788 par les voyageurs de la Compagnie du Nord-Ouest de Montréal, qui ont établi des relations commerciales précoces avec les peuples autochtones de la région.

- Notre premier hôpital, fondé à Edmonton dans les années 1890 par les Sœurs grises du Québec.

- Le rôle essentiel du père Albert Lacombe, que les Pieds-Noirs appelaient « l'homme au bon cœur », pour son œuvre de médiation entre les Pieds-Noirs et les Cris, et entre les peuples autochtones et la Couronne.

L'énergie culturelle, religieuse et commerciale qui s'est diffusée du Québec au fil des siècles a contribué à façonner une bonne part du Canada, y compris l'Ouest des Prairies, et je lui en suis reconnaissant. C'est en partie pourquoi, le soir de mon élection comme premier ministre de l'Alberta, je me suis adressé en français, pendant plusieurs minutes, à un rassemblement de militants, en appelant à renouveler la relation historique entre le Québec et l'Alberta, comme défenseurs de la Constitution de 1867 et des pouvoirs et prérogatives de provinces fortes au sein de la fédération.

Enfin, je crois pouvoir offrir quelques éclairages sur la foi et l'intégration au Québec, notamment parce que j'ai été ministre fédéral du Multiculturalisme pendant près d'une décennie et celui à avoir occupé le poste de ministre de l'Immigration le plus longtemps de l'histoire canadienne.

Ces fonctions m'ont amené à côtoyer de près, sur la durée, les communautés culturelles, ethniques et religieuses du Québec, et à travailler étroitement avec le gouvernement du Québec, y compris un gouvernement Péquiste, compte tenu de notre responsabilité conjointe pour l'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants.

Permettez-moi de commencer par des paroles que j'ai prononcées au nom du gouvernement du Canada lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès eucharistique international, à l'occasion du 400e anniversaire de la fondation de Québec :

> Nous devons reconnaitre que, à bien des égards, l'histoire du Canada a été façonnée pendant des siècles par l'Église. Des femmes et des hommes courageux et dévoués, animés par l'amour du Christ et du prochain, ont bâti les premières écoles, les hôpitaux, les orphelinats, les œuvres de charité, les collèges et bien d'autres institutions, qui sont devenues le tissu de la société civile. De plus, et ce à bien des égards, l'Église est mieux placée que toute autre institution de la société civile pour contribuer à façonner notre avenir puisqu'aucune institution n'incarne davantage la diversité ethnique et raciale du Canada contemporain.

Voici un exemple concret qui relie le passé à notre présent et à notre avenir diversifié. Comme premier ministre, j'assistais régulièrement à la messe en français dans une belle paroisse en face de l'Assemblée législative de l'Alberta, Saint-Joachim. La plus ancienne paroisse catholique encore active en Alberta, elle a été fondée par des Oblats du Québec. Aujourd'hui, presque toute la communauté francophone est composée de nouveaux Canadiens originaires d'Afrique, qui ravivent la foi qui a été au cœur de la vie des Canadiens-Français sur place pendant plus d'un siècle.

Parmi les fidèles de Saint-Joachim se trouve mon ami Dicky Dicamba. Dicky a immigré au Canada, via la France, en 2008. Il a rapidement constaté la pauvreté et l'exclusion vécues par de nombreux nouveaux arrivants. Plutôt que d'en faire une responsabilité exclusive de l'État, il a fondé *l'Association des Volontaires unis dans l'action au Canada*, un organisme de bienfaisance qui a distribué des milliers de paniers alimentaires à des familles en difficulté, mis en place une cuisine communautaire mobile, aidé les personnes mal logées à trouver un logement abordable, offert du mentorat pour la reconnaissance des compétences et la recherche d'emploi et bien davantage. Dicky et son équipe de bénévoles dynamiques sont portes par la même Foi, le même amour et la même charité qui animaient les Sœurs grises, les Ursulines, les Sœurs de la Charité de Saint-Louis, les Oblats et tant d'autres qui ont consacré leur vie au service, dans l'histoire du Québec et du Canada.

Historiquement, on connaît la contribution majeure des Églises et des communautés de foi à l'intégration des communautés immigrantes, au soutien des réfugiés et à l'enseignement du français et de l'anglais aux nouveaux arrivants. Au XXIe siècle, dans une société où la pratique religieuse et l'appartenance confessionnelle reculent et où la politique officielle de l'État est

orientée vers la laïcité, les communautés religieuses ont-elles encore un rôle à jouer dans l'intégration ? Ma réponse n'a rien de nostalgique. Elle est pragmatique, ancrée dans l'histoire et tournée vers l'avenir : les communautés de foi demeurent parmi les partenaires les plus efficaces du Québec pour l'intégration des nouveaux arrivants à condition que les politiques publiques leur laissent l'espace pour agir et qu'elles s'engagent à la fois dans l'accueil et dans une formation civique en français. C'est le Québec à son meilleur. C'est aussi une histoire canadienne d'imagination constitutionnelle et de dignité humaine vécue à l'échelle des communautés.

L'État a des responsabilités en matière d'intégration, mais les communautés de foi comptent parmi ses partenaires essentiels. Mosquées et paroisses, synagogues et gurdwaras font ce que le gouvernement ne peut pas accomplir seul : accueillir dans la relation. Elles bâtissent la confiance, enseignent la langue autour de la table de cuisine, accompagnent les nouveaux arrivants et mobilisent des bénévoles plus rapidement que n'importe quel cycle de subventions. Elles ne sont pas en concurrence avec l'État, elles complètent l'action publique en transformant les objectifs en résultats concrets : apprendre le français, trouver un emploi, rompre l'isolement, acquérir des habitudes civiques.

Il ne s'agit pas de renoncer à un État laïque, ni de confondre la neutralité avec l'amnésie culturelle. Il s'agit de se rappeler que les institutions porteuses de sens, religieuses ou non, sont des écoles de citoyenneté. Elles enseignent les devoirs qui rendent les droits durables : l'amour du prochain, la gratitude, la réciprocité, le service. Alexis de Tocqueville l'a bien vu : « C'est le despotisme qui peut se passer de la foi, non la liberté ». Les régimes autoritaires peuvent s'appuyer sur la contrainte pour forcer les comportements, y compris l'assimilation culturelle. Dans une société libre et démocratique, nous comptons sur des institutions volontaires et des convictions partagées pour bâtir les valeurs nécessaires à la vie en société, et les communautés de foi figurent parmi les plus importantes. Autrement dit, la démocratie repose sur des réserves d'énergie morale que l'État ne peut fabriquer. Le Québec sait, mieux que bien des sociétés, mobiliser ces énergies sans sacrifier un cadre civique commun. Sa trajectoire singulière depuis 1774 illustre une vérité durable : la confiance en ce que nous sommes et en ce que nous croyons est la condition d'une générosité réelle envers celles et ceux qui arrivent.

Aujourd'hui, je veux montrer comment la foi a été un facteur d'intégration dans le passé du Québec, comment elle peut l'être de nouveau aujourd'hui, et comment, avec des politiques réfléchies, elle devrait l'être à l'avenir. Ma thèse est la suivante : lorsque l'État laïque agit avec neutralité et confiance, et lorsque les communautés de foi sont accueillantes et arrimées aux valeurs québécoises et canadiennes, les nouveaux arrivants ne restent pas en marge ; ils deviennent des acteurs du bien commun. Ce n'est pas un rêve. C'est le souvenir de ce qui a déjà fonctionné et le plan de ce qui peut fonctionner encore.

Les racines profondes de la diversité dans l'histoire du Québec

Bien avant que la « diversité » ne devienne un mot à la mode, le Parlement britannique a adopté *l'Acte de Québec* de 1774. Il s'agissait d'un choix délibéré pour protéger la langue française, le

droit civil et l'exercice libre de la foi catholique au sein d'un empire anglais, régi par la *Common Law* et de tradition protestante. Ce n'était pas du sentimentalisme, c'était de l'art de gouverner : une accommodation prudente visant la loyauté et la paix dans une province fragile. L'*Acte* précisait que « Les habitants de Québec peuvent professer la religion romaine, sous la suprématie du Roi ». En vertu de cette loi, les institutions formatrices d'identité (paroisses, écoles, œuvres…) étaient reconnues, non effacées. On affirmait que l'unité civique passe par le respect des fidélités profondes, non par leur assimilation forcée. Le Québec s'est ainsi distingué du modèle français ultérieur d'anticléricalisme et de laïcité stricte, tout comme des réflexes assimilationnistes qui réapparaissaient périodiquement ailleurs au Canada et aux États-Unis. Le pari était clair : on suscite l'allégeance en respectant le grain des convictions d'un peuple.

Pour bien des Nord-Américains de l'époque, l'accommodement de la Couronne envers la langue française et la foi catholique de ses sujets du Québec allait trop loin. L'*Acte de Québec* faisait partie des « lois intolérables » contre lesquelles les révolutionnaires américains se sont soulevés, et les québécois ont aidé les britanniques à repousser l'invasion américaine de 1775. Ce pari annonçait une constante canadienne : l'accommodement comme moyen d'intégration. Ce n'est pas de la faiblesse, c'est une prudence fondée sur la nature humaine. Lorsqu'on menace l'identité culturelle d'un peuple, celui-ci se replie ; il coopère lorsque ce qu'il chérit trouve sa place légitime dans la maison commune. La reconnaissance des institutions catholiques a assuré la continuité des services sociaux, de l'éducation et de la vie caritative, des réseaux qui deviendront, bien avant l'existence des programmes publics et des organismes d'établissement, des voies d'intégration pour les nouveaux arrivants. Cette approche, raffinée au fil des siècles, enseigne une leçon. Lorsque l'État fixe un cadre linguistique civique commun et protège les libertés fondamentales, les communautés de foi ne menacent pas l'unité, elles la renforcent. À ce titre, l'essentiel de l'héritage de 1774 n'est pas voué à placer dans un musée : c'est le modèle d'intégration de la différence à la communauté politique, adaptable aux réalités plurielles d'aujourd'hui.

Après les rebellions de 1837-1838, Lord Durham arrive avec le scalpel. II écrit la célèbre formule : « Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple ; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État ». Son remède penchait vers l'assimilation, par une union législative entre le Bas-Canada francophone et le Haut-Canada anglophone. Les Canadiens n'ont pas suivi l'ordonnance assimilationniste de Durham. La tradition politique qui s'est imposée, du grand ministère Baldwin–La Fontaine de 1848 au tandem Macdonald-Cartier quelques décennies plus tard, obéissait à une autre logique. Les dirigeants ont choisi l'équilibre au sein d'institutions communes plutôt que l'effacement culturel. Le gouvernement responsable s'est enraciné. Des réformes en éducation, en droit et en administration ont été menées par des coalitions reliant le Canada-Est et le Canada-Ouest.

L'accommodement s'est poursuivi. Au Bas-Canada, où le système scolaire avait été organisé selon des lignes protestantes anglaises et catholiques françaises on a établi des écoles catholiques bilingues et anglophones pour accueillir les enfants des immigrants irlandais. Les mesures d'aide aux émigrants irlandais fuyant la famine figuraient parmi les premières lois du ministère Baldwin–La Fontaine. Baldwin et La Fontaine n'ont pas exigé l'uniformité avant la coopération. Ils ont organisé la coopération malgré les différences, montrant qu'on peut mener une vie commune solide sans raser sa maison culturelle. Cette leçon s'applique encore. Une nation n'est

pas une fabrique de clones, c'est une civilité négociée, appuyée par des lois justes et des vertus vécues.

Macdonald et Cartier ont poussé le même constat plus loin, comme co-premiers ministres. Pour gouverner une société divisée, il faut institutionnaliser le partenariat. Cela exige de la clarté sur les enjeux fondamentaux—aujourd'hui, la primauté du français dans l'espace public—ainsi qu'une générosité qui permet aux minorités de se reconnaître dans le récit commun. Le message pour notre présent est simple : l'affirmation identitaire et l'accommodement ouvert ne sont pas des ennemis, ce sont des curseurs que nous devons ajuster ensemble si nous voulons que les nouveaux arrivants deviennent des acteurs à part entière plutôt que des invités permanents.

La formule de Durham reste à la fois un avertissement et un encouragement. Elle nous met en garde contre la tentation de diagnostiquer le pluralisme comme une pathologie et elle nous invite à poursuivre l'art qui a préservé le Canada de l'assimilation stérile : bâtir des institutions qui respectent la langue et le droit tout en accueillant les institutions porteuses de sens qui favorisent l'appartenance.

Le pluralisme d'après-guerre

Faisons un saut d'un siècle. Après 1945, le Québec a accueilli des dizaines de milliers d'immigrants venus d'une Europe ravagée par la guerre, d'Italie et du Portugal, de Pologne et d'Europe de l'Est. Plus tard, s'y sont ajoutés des arrivants du Vietnam, de l'Amérique latine et d'ailleurs. Beaucoup de ces communautés étaient historiquement catholiques et la vie paroissiale offrait des rampes d'accès : entraide, catéchèse et communauté, ligues sportives et cercles de couture, soutien pour se loger et trouver un emploi. La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) offrait, bien qu'avec ses limites, une stabilité aux enfants dans une période de grands bouleversements. Le vocabulaire moral des écoles et des paroisses—service, gratitude, devoir—faisait écho aux valeurs de plusieurs pays d'origine et aidait les familles à traduire les vertus privées dans une participation publique.

Pendant des décennies, toutefois, la Commission a orienté les nouveaux arrivants catholiques vers le réseau anglo-catholique, et des paroisses ethniques ont été créées dans le secteur catholique anglophone. L'intention était de promouvoir la foi et la cohésion, mais cela a aussi retardé l'intégration au courant francophone majoritaire. « Jusqu'aux années 1950, la CECM a encouragé l'intégration des immigrants catholiques à l'école anglo-catholique … ce qui a eu pour effet de retarder leur intégration à la majorité francophone. » Avec la Revolution tranquille, on a accru les efforts pour intégrer les nouvelles communautés immigrantes au courant francophone. À la fin des années 1960 et dans les années 1970, des pédagogues montréalais et provinciaux ont mis au point les classes d'accueil, des rampes d'accès intensives à la langue et à la citoyenneté pour les élèves nouvellement arrivés, ensuite généralisées après l'adoption de la Loi 101. Ce virage a transformé le paysage scolaire : d'un parallélisme de sous-systèmes catholiques à un modèle d'intégration civique francophone, où les réseaux confessionnels ont de plus en plus arrimé leurs services—ministères paroissiaux, tutorat, garde d'enfants, aide à la recherche d'emploi—au fait français.

La leçon pratique est claire. Les communautés de foi s'adaptent lorsque l'État fixe un horizon civique clair et équitable. Les sous-sols d'église et les centres communautaires se transforment en programmes parascolaires. Les comités d'accueil deviennent des filières de mentorat vers les employeurs. Les ministres du culte servent d'interprètes culturels auprès des directions d'école et des services municipaux. Alignés sur les priorités provinciales, les réseaux religieux génèrent à la fois du capital relationnel—soins et confiance au sein des communautés—et du capital de pont—ouverture vers l'extérieur par la langue et les références d'emploi. Ce double capital ancre la langue et la culture, non seulement en tant qu'apprentissages en classe mais aussi dans la vie quotidienne.

Avec la Charte de la langue française (1977), le Québec a parlé avec clarté institutionnelle, comme l'énonce le préambule : « L'Assemblée nationale reconnait que le français est la seule langue commune de la nation québécoise ... [et veut] faire du français la langue de l'intégration. » Cette phrase n'est pas un slogan, c'est une stratégie. Une langue publique commune est la condition d'un pluralisme confiant. Les acteurs confessionnels se sont adaptés. Les services diocésains et les œuvres ont ajouté à leur offre de services des ateliers de francisation, de conversation et de préparation à l'emploi. Les associations communautaires ont tenu des cliniques de CV en français. Les pastorales jeunesse sont devenues des clubs de tutorat. L'objectif n'était pas de créer des sociétés parallèles, mais d'outiller les familles pour qu'elles s'épanouissent en français à l'école, au travail et à l'hôtel de ville. L'État fournit la boussole, la société civile accompagne les familles sur le chemin. Ce virage vers la francisation s'est accentué avec les reformes subséquentes qui ont renforcé le statut du français comme langue officielle et commune et a réaffirmé l'objectif d'intégration. Quand les réseaux religieux s'alignent sur cet horizon, les résultats sont concrets : des parents capables d'échanger avec les enseignants, des apprentis qui dialoguent avec leurs superviseurs, des nouveaux arrivants qui siègent en français sur des comités municipaux ou dans des organismes locaux. Ce n'est pas de la coercition culturelle, c'est de l'autonomisation civique.

La leçon civique est plus large. L'intégration n'est presque jamais un simple « cours ». C'est une culture d'accueil qui va de la classe à la cafétéria, de la cuisine paroissiale à l'incubateur d'entreprises. Dans ces lieux, le français n'est pas seulement enseigné, il sert à organiser une collecte de fonds, à régler le problème d'un voisin, à gérer une petite entreprise. C'est ainsi que la langue devient un *habitus*. Plus nos politiques publiques mobilisent ces énergies de la société civile, y compris religieuses, plus le français devient un instrument quotidien d'appartenance, plutôt qu'un obstacle à franchir. C'est ce à quoi nous convie, au mieux, la politique linguistique du Québec.

Si les vagues d'immigration précédentes étaient surtout chrétiennes, la démographie québécoise s'est diversifiée. Au Recensement de 2021, 5,1 % de la population du Québec s'identifiait comme musulmane, surtout dans les centres urbains. C'est un fait normal d'une société ouverte au monde, et cela peut être une occasion de renouveau civique, non de division. Dans les faits, des mosquées et associations musulmanes se sont engagées dans l'accueil des nouveaux arrivants, les activités jeunesse, l'aide linguistique et des portes ouvertes, reprenant à leur manière le modèle paroissial d'intégration pratique d'hier. Le Centre culturel islamique de Québec l'exprime dans sa mission : agir de façon proactive pour offrir des services qui répondent à l'identité musulmane et qui favorisent l'intégration à la société québécoise. D'autres institutions musulmanes énoncent

des objectifs similaires : rassembler les musulmans de la région, animer la vie socioculturelle et promouvoir de bonnes relations avec les autres institutions.

Il faut aussi nommer les défis avec franchise. Des travaux sérieux ont documenté les obstacles à l'embauche vécus par des québécois d'origine maghrébine. Une étude de 2017 dans la région de Québec—404 CV envoyés à 202 employeurs, la moitié avec des noms à consonance francophone, l'autre moitié avec des noms à consonance nord-africaine—a constaté un taux net de discrimination de 49 % contre des candidats pourtant également qualifiés pour les mêmes postes administratifs. D'autres études évoquent la non-reconnaissance des diplômes étrangers, des attentes linguistiques et un tri base sur le nom comme facteurs qui bloquent l'entrée avant même que le talent ne soit reconnu.

Pourquoi évoquer cela dans un discours sur la foi ? Parce que l'intégration est relationnelle. Quand les portes du travail demeurent closes, la confiance s'érode et les communautés deviennent des refuges défensifs plutôt que des tremplins. Plusieurs québécois ont exprimé des préoccupations quant au risque de ghettoïsation ou d'isolement de minorités religieuses, qui peut favoriser l'extrémisme. On observe ailleurs, notamment en Europe, ce cercle vicieux ou l'exclusion sociale et les échecs d'intégration ont mené à la radicalisation, au contrecoup et a de fortes tensions. Ces risques existent ici. La réponse à la discrimination ne peut se limiter aux sermons. Elle doit passer par le design des politiques et des pratiques : procédures d'embauche transparentes, anonymisation des CV dans des organismes clés, mentorat pratique, parcours clairs de reconnaissance des compétences, partenariats ou mosquées, paroisses et employeurs cocréent des filières d'accès au marché du travail, en français. Bref, les communautés de foi peuvent offrir l'hospitalité, mais la société au sens large a la responsabilité d'ouvrir réellement l'accès à l'emploi et aux possibilités, tout comme les nouveaux arrivants ont le devoir des intégrer, c'est-à-dire de dépasser les silos ethniques ou religieux.

Il faut maintenir vivantes les deux faces de ce partenariat : une culture d'accueil et d'appartenance, et des chances équitables pour ceux et celles qui arrivent. Alors seulement verrons-nous des nouveaux arrivants qui ne sont pas de simples résidents mais des voisins et des citoyens qui renouvellent notre vie civique, créent des entreprises, donnent du temps à l'école, siègent à des comités municipaux et font du français non seulement une langue apprise, mais une langue de leadership.

L'interculturalisme, Bouchard-Taylor et la loi 21: le débat sur l'identité

Le Québec a formulé un modèle distinctif d'intégration, fondé sur le français comme langue publique commune et sur le dialogue entre les cultures ; souvent appelé « interculturalisme », par opposition au multiculturalisme canadien et anglo-saxon. L'interculturalisme n'est pas une loi formelle, mais il inspire des programmes et des débats depuis des décennies. Il recherche la reconnaissance mutuelle, l'équipe et l'adhésion au cadre civique commun.

Bien que j'aie été le ministre fédéral responsable du Multiculturalisme pendant une décennie, j'ai toujours eu de la sympathie pour la conception québécoise de l'interculturalisme. J'ai d'ailleurs refondu le programme fédéral pour en reprendre beaucoup d'éléments : dépasser la célébration superficielle de la diversité et insister sur le devoir d'intégration, l'acquisition des langues officielles et l'apprentissage civique, ainsi que l'allégeance première au pays d'accueil. Dans les programmes du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, nous avons insisté sur le fait que le pluralisme canadien exige l'unité dans la diversité. Il n'y a aucune place pour des pratiques culturelles aberrantes telles que les « crimes d'honneur », la maltraitance des femmes ou l'importation de haines, de préjugés et de conflits anciens.

La Commission Bouchard-Taylor, en 2008, a proposé une feuille de route vers ce que j'appelle un pluralisme authentique : la laïcité ouverte. Elle signifie une neutralité de l'État à l'égard des religions, qui laisse une place à l'expression religieuse des citoyens dans l'espace public. Leur rapport le dit bien : en laïcité ouverte, la neutralité appartient à l'État, non au visage des citoyens. Puis est venue la loi 21, en 2019. Son article 1 énonce le principe sans détour : « L'État du Québec est laïque. » La loi limite le port de signes religieux pour certaines catégories d'employés publics. Quelles que soient les opinions sur sa justification, un effet a été de restreindre l'accès à l'enseignement et à d'autres fonctions publiques pour des minorités visiblement pratiquantes—par exemple des femmes musulmanes portant le hijab, des Sikhs portant le turban ou des Juifs orthodoxes.

Ou cela nous mène-t-il ? Espérons-le, pas à une guerre culturelle, mais à la recherche d'un meilleur équilibre entre la sphère publique et les convictions personnelles. L'État peut être laïque et hospitalier. L'école peut être neutre et accueillante à la différence. Un espace public francophone confiant n'a pas besoin de policer la conscience de celles et ceux qui y servent. On peut débattre de l'endroit ou tracer la ligne. Qu'un juge ne porte pas de signes religieux à l'audience, comme symbole de l'autorité de l'État, peut se défendre. Mais cela signifie-t-il qu'une femme portant le hijab ne pourrait pas travailler à la Société de l'assurance automobile du Québec ? C'était l'intuition de Bouchard-Taylor. Le bon calibrage ne viendra pas des slogans, mais de résultats mesurables : maîtrise de la langue, participation civique, équité à l'embauche et des règles proportionnées qui maintiennent les croyants à l'intérieur du récit québécois, plutôt qu'à l'extérieur de la porte de l'école.

Un programme pour une intégration renouvelée

Concluons en examinant ce que pourrait être un programme pour une intégration renouvelée.

Premièrement, reprendre la promesse de l'interculturalisme. Le Québec gagnerait à s'appuyer sur la synthèse Bouchard-Taylor : le français d'abord comme langue commune, un État laïque neutre à l'égard des religions, mais non hostile, et un espace public ouvert tant aux croyants qu'aux non-croyants.

Deuxièmement, s'associer aux groupes confessionnels pour la francisation et l'emploi. S'appuyer sur le préambule de la Charte—faire du français la langue de l'intégration—en déployant

davantage de cercles de conversation et des partenariats employeurs de type coop avec les communautés de foi. Suivre les résultats : apprentissage linguistique, placement, maintien en emploi, progression salariale.

Troisièmement, combattre la discrimination appuyés sur des données et intentionnellement. Suivre et publier des tableaux de bord sur l'apprentissage linguistique, le placement, le maintien en emploi et la progression salariale. Accélérer la reconnaissance des titres étrangers, un chantier sur lequel j'ai travaillé pendant des années comme ministre de l'Immigration. Étendre l'anonymisation des CV et les entrevues structurées dans les organismes à fort impact. Accorder des points dans l'approvisionnement public pour des pratiques d'embauche équitables vérifiées. La preuve de la discrimination est solide et des correctifs existent.

Enfin, mettre en valeur notre histoire profonde. Enseigner l'arc civique québécois : de l'accommodement prudent de l'*Acte de Québec*, en passant par Baldwin–La Fontaine et Macdonald-Cartier, jusqu'à l'interculturalisme contemporain, comme un patrimoine partage de générosité sous l'empire de la loi.

Rien de tout cela n'exige de ressusciter d'anciens régimes de domination religieuse ni de masquer les désaccords réels. Il s'agit d'être, collectivement, au meilleur de nous-mêmes : une nation civique d'expression française, dotée d'un État neutre, alliée à des communautés dynamiques qui aident les étrangers à devenir des voisins et les voisins à devenir des citoyens.

Un défi à Cardus et à la société civile

S'il y a un fil conducteur dans l'histoire du Québec, le voici : la confiance et la charité vont de pair. De l'accommodement de 1774 aux migrations d'après-guerre, des débats linguistiques des années 1960-1970 aux débats récents sur les signes religieux et l'identité, la leçon se répète. Quand nous avons confiance en notre langue et que nos lois sont justes, nous pouvons être généreux dans l'accueil.

Voici donc mon invitation à Cardus et à chaque paroisse, mosquée, synagogue et temple représentés ici : faites de vos communautés religieuses non seulement des lieux de culte, mais des carrefours d'apprentissage de la langue et d'intégration à l'emploi et à la participation civique. Comme le rappelait souvent le pape François, notre tâche est « d'abattre les murs et de construire des ponts ». Tel devrait être notre objectif, comme croyants : bâtir du capital de liaison au sein des communautés et, plutôt que de se retrancher derrière les murs de l'église ou de la mosquée, construire des ponts vers la société au sens large.

Si les communautés de foi et les institutions civiques contribuent à démanteler les obstacles réels à la participation, pour que les nouveaux arrivants puissent apprendre le français, trouver un emploi et participer pleinement à la société, le Québec ne fera pas que « gérer » la diversité ; il renouvellera une vie commune de la hauteur de son histoire.